

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171  
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT

◊ ◊ ◊ ◊ ◊

**Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Vente mobilier de la Pépinière d'Entreprises Cap@cités**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au Président certaines de ses attributions ;

**Considérant** la vente du bâtiment de la Pépinière d'Entreprises Cap@cités à l'Institut du Goût du Périgord votée lors du conseil communautaire du 29 septembre 2022.

**Considérant que** la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux dispose de mobilier et de matériel informatique dans ce bâtiment.

**Considérant que** la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux a acheté et mis à disposition de l'Institut du Goût du Périgord du mobilier et matériel pour l'aménagement de ses espaces : bureaux et laboratoire.

**Considérant que** l'ensemble du mobilier et du matériel informatique a un coût de 51 600.00 € TTC, soit cinquante et un mille six cent euros, qui est la valeur actuelle de ces équipements sur le marché.

**Considérant que** la Pépinière d'Entreprises Cap@cités gardera l'usufruit du mobilier et matériel informatique jusqu'au jour de la signature de l'acte de vente du bâtiment de la Pépinière d'Entreprises Cap@cités.

**Considérant que** l'Institut du Goût du Périgord souhaite se porter acquéreur de ce mobilier.

Le Président,

DECIDE

- de vendre à l'Institut du Goût du Périgord le mobilier et le matériel informatique de la Pépinière d'Entreprises Cap@cités ainsi que le mobilier et matériel mis à disposition de l'Institut du Goût du Périgord pour un montant total de 51 600.00 € TTC.

Fait à Périgueux, le

03 JAN. 2023

Le Président  
Jacques AUZOU

Affichée le

03 JAN. 2023

	Valeur neuf HT	Loyer versé	Proposition en HT	TTC
Mobilier de la Pépinière acheté en 2009 + Petit mobilier de la Pépinière cédé à titre gracieux	16 067,68 €		Taux de vétusté de 10 % par an avec un maximum de 80 %	
Mobilier co-working acheté en 2016	7 935,34 €		20 % de la valeur neuve	3 213,54 €
Matériel informatique	?		40 % de la valeur neuve	3 856,24 €
Matériel IDGP mis à disposition en 2007 Participation Agglo 20 %, CR 40%, CD, 40%	47 830,15 €	Mise à disposition gracieuse	Proposition François Thonat	3 808,96 €
Matériel IDGP mis à disposition en 2009	68 211,88 €	Loyers calculés sur 15 ans de 2009 à 2023	20 % de la valeur neuve de la participation de l'agglo	5 898,00 €
Matériel IDGP mis à disposition en 2016 Participation IDGP 20 % sous forme de loyer additionnel, CR 30%, CD 30% et agglo 20%	173 814,00 €	56 988,46 € Reste loyer à percevoir 2023 :	Reste loyer à percevoir 2023 : à 2026 :	3 194,97 € 2 295,85 €
<b>TOTAL</b>	<b>313 859,05 €</b>	<b>78 471,13 €</b>	<b>40 % de la participation de l'agglo</b>	<b>13 905,12 €</b>
<b>TOTAL DE LA VENTE DU MOBILIER</b>				<b>13 905,12 €</b>
<b>CESSION DES MARQUES</b> Institut du Goût du Périgord et Testé et Approuvé				<b>16 686,14 €</b>
				<b>53 065,31 €</b>
				<b>- €</b>
				<b>43 000,00</b>
				<b>51 600,00 €</b>
				<b>1 000,00</b>
				<b>1 200,00 €</b>
				<b>44 000,00</b>
				<b>52 800,00 €</b>

Envoyé en préfecture le 03/01/2023

Reçu en préfecture le 03/01/2023

Publié le



ID : 024-200040392-20230103-DEC2022082-AR